



MOUV & DANCE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2020 / 2021

A RETOURNER signé par l'élève

Pour garantir le bon déroulement des cours et de la préparation du spectacle de clôture, nous demandons à l'élève de comprendre, de signer et de respecter ce règlement.

1 L'élève s'engage à suivre chaque cours hebdomadaire, sauf pendant les vacances scolaires. Il comprend qu'il fait un sport d'équipe et qu'il prépare un spectacle de clôture présenté dans une salle de théâtre et ouverte au public. L'élève devra donc s'investir et s'épanouir avec son groupe pendant les cours de danse.

2 En cas de retard, merci de prévenir les animatrices (appel, sms, mail ou via le site internet). Toute absence non prévenue sera considérée comme non excusée.

3 Une tenue correcte et adaptée ainsi que les cheveux attachés SONT OBLIGATOIRES.
L'élève doit arriver avec une autre paire de chaussures que les chaussons rythmiques qu'il mettra dès son arrivée dans la salle. **Les jeans, jupes, robes, sandales, tongs et chewing-gums sont interdits.**
Les animatrices se réservent le droit de refuser l'élève s'il arrive au cours avec une tenue non adaptée.

4 L'élève devra prévoir une bouteille d'eau ou de jus de fruits, **un petit goûter** éventuellement.

5 La saison comporte **30 cours au total**, sur lesquels nous tolérons **5 absences**. Au delà, l'élève se verra **exclut du groupe et ne participera pas au spectacle de clôture.**

Le spectacle ayant lieu en 2 séances le week-end des 19 et 20 juin 2021, chaque élève qui ne pourra pas être présente aux 2 séances se verra sortie de son groupe. Aucun remboursement de cotisation ne pourra être établi pour ce motif.

Afin de garantir une qualité de représentation du spectacle et suite à des soucis d'absentéisme, nous sommes obligés de prendre des sanctions pour ne pas pénaliser les élèves présents ni le résultat final.

Les animatrices sont à votre disposition pour plus de renseignements.
L'association MOUV & DANCE.

Signature de l'élève :

Signature MOUV & DANCE :